

Département du Doubs - Arrondissement de Pontarlier –  
Canton de Frasne



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PLATEAU DE FRASNE ET DU VAL DU DRUGEON

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**N° 2024-04-39**

Date de la convocation : 02/04/2024 Membres en exercice : 27  
Date d'affichage : Membres présents : 22  
Membres ayant donné pouvoir : 2  
Membres absents excusés : 2  
Membre absent : 1

#### Budget annexe « Eau potable » : Tarifs de la redevance applicable à partir du 1<sup>er</sup> mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à vingt heures,  
Le conseil de communauté de la Communauté de Communes du Plateau de Frasne  
et du Val du Drugeon s'est réuni à la salle d'animation de FRASNE après  
convocation, sous la présidence de Mr Christian VALLET pour la séance ordinaire du  
mois d'avril.

Etaient présents les conseillers communautaires suivants :

<b>Bannans</b>	Louis Girod	X	<b>Frasne</b>	Philippe Alpy	X	
	Fabien Vieille-Mecet	Pouvoir à L. GIROD		Jacqueline Lépeule	X	
<b>Bonnevaux</b>	Monique Brulport	X		Danielle Jeannin	X	
	Jean-Paul Rinaldi	excusé		Angélique Marmier	absente	
<b>Boujailles</b>	Richard Ielsch	excusé		Marine Paris	Pouvoir à D. JEANNIN	
	Fabrice Picard	X		Bruno Trouttet	X	
<b>Bouverans</b>	Rémi Débois	X		Laurent Vuillemin	X	
	Cyril Valion	X		<b>La Rivière</b>	Carine Bourdin	X
<b>Bulle</b>	Christophe André	X		<b>Drugeon</b>	Jérémy Lonchamp	X
	Cédric Chambelland	X			Christian Vallet	X
<b>Courvières</b>	Bernard Girard	X	Yannick Vuittenez		X	
	Eric Liégeon	X	<b>Vaux et</b>	Bernard Beschet	X	
<b>Dompierre</b>	Michel Beuque	X	<b>Chantegrue</b>	Pierre Nicod	X	
				Bernard Vionnet	X	

**Secrétaire de séance** : Fabrice PICARD.

Par délibération n° 2023-04-51 du 11 avril 2023 le conseil communautaire a fixé le tarif de la redevance suivant :

- Part fixe : 30 € HT par unité de logement ou par point d'eau
- Part variable : 1.13 € HT / m<sup>3</sup>

Sur proposition de Mr le Président,

**Le conseil communautaire, vu l'avis unanimement favorable du conseil d'exploitation de la régie de l'eau réuni le 12 mars 2024, fixe les tarifs ci-dessous applicables à toute consommation d'eau à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024 :**

- Part fixe (Par unité de logement ou point d'eau) ..... 30.00 € HT
- Part variable ..... 1.23 € HT / m<sup>3</sup>

A la part variable perçue par la collectivité s'ajouteront la (les) taxe(s) que la Communauté de Communes Frasne Dugeon collecte pour d'autres organismes.

La part fixe correspond à l'abonnement annuel, du 1<sup>er</sup> mai au 30 avril. En cas d'ouverture ou clôture du contrat en cours d'année, le montant sera proratisé en fonction de la date de souscription / résiliation du contrat d'abonnement au service de l'eau.

La part variable est calculée en fonction du volume d'eau réellement consommé.

Les redevances sont adressées aux titulaires du contrat.

**Résultat du vote :**

Votants : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Le secrétaire,



Fabrice PICARD

Le président,

Christian VALLET

Département du Doubs - Arrondissement de Pontarlier –  
Canton de Frasne



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PLATEAU DE FRASNE ET DU VAL DU DRUGEON

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

N° 2024-04-41

Date de la convocation : 02/04/2024 Membres en exercice : 27  
Date d'affichage : Membres présents : 22  
Membres ayant donné pouvoir : 2  
Membres absents excusés : 2  
Membre absent : 1

#### Budget annexe « Assainissement » : Tarifs de la redevance applicable à partir du 1<sup>er</sup> mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à vingt heures,  
Le conseil de communauté de la Communauté de Communes du Plateau de Frasne et du Val du Dugeon s'est réuni à la salle d'animation de FRASNE après convocation, sous la présidence de Mr Christian VALLET pour la séance ordinaire du mois d'avril.

Etaient présents les conseillers communautaires suivants :

<b>Bannans</b>	Louis Girod	X	<b>Frasne</b>	Philippe Alpy	X	
	Fabien Vieille-Mecet	Pouvoir à L. GIROD		Jacqueline Lépeule	X	
<b>Bonnevaux</b>	Monique Brulport	X		Danielle Jeannin	X	
	Jean-Paul Rinaldi	excusé		Angélique Marmier	absente	
<b>Boujailles</b>	Richard Ielsch	excusé		Marine Paris	Pouvoir à D. JEANNIN	
	Fabrice Picard	X		Bruno Trouttet	X	
<b>Bouverans</b>	Rémi Débois	X		Laurent Vuillemin	X	
	Cyril Valion	X		<b>La Rivière</b>	Carine Bourdin	X
<b>Bulle</b>	Christophe André	X		<b>Dugeon</b>	Jérémy Lonchamp	X
	Cédric Chambelland	X		Christian Vallet	X	
<b>Courvières</b>	Bernard Girard	X	Yannick Vuittenez	X		
	Eric Liégeon	X	<b>Vaux et</b>	Bernard Beschet	X	
<b>Dompierre</b>	Michel Beauque	X	<b>Chantegrue</b>	Pierre Nicod	X	
<b>Les Tilleuls</b>			Bernard Vionnet	X		

**Secrétaire de séance** : Fabrice PICARD.

Par délibération n° 2021-04-38 du 13 avril 2021 le conseil communautaire a fixé le tarif de la redevance d'assainissement suivant :

Part Fixe (HT)	Part variable (€/m3 HT)			
	01/05/2021 – 30/04/2022	01/05/2022 – 30/04/2023	01/05/2023 – 30/04/2024	01/05/2024 – 30/04/2025
108 €	2,70 €	2,81 €	2,91 €	3,02 €

L'exposé de Mr le Président entendu,

**Le conseil communautaire, après avis unanimement favorable du conseil d'exploitation réuni le 12 mars 2024,**

- **Valide le tarif de la redevance d'assainissement applicable à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024**

- Part fixe (Par unité de logement) ..... 108.00 € HT
- Part variable ..... 3.02 € HT / m<sup>3</sup>

A la part variable perçue par la collectivité s'ajouteront la (les) taxe(s) que la Communauté de Communes Frasnè Drugeon collecte pour d'autres organismes.

La part fixe correspond à l'abonnement annuel, du 1<sup>er</sup> mai au 30 avril. En cas d'ouverture ou clôture du contrat en cours d'année, le montant sera proratisé en fonction de la date de souscription / résiliation du contrat d'abonnement au service de l'eau.

La part variable est calculée en fonction du volume d'eau réellement consommé.

Les redevances sont adressées aux titulaires du contrat.

**Résultat du vote :**

Votants : 24  
Pour : 24  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le secrétaire,

Fabrice PICARD



Le président,

Christian VALLET